

Sainte Clotilde le 1^{er} juillet 2011

Déclaration au nom des syndicats enseignants de la FSU

Nous souhaitons rappeler un certain nombre de revendications en espérant qu'elles seront examinées avec la plus grande attention par l'administration rectorale :

*Nous aimerions être informés sur les suites que l'administration a donné en audience au SNES quant au reclassement en catégorie 1, 2 et 3 selon le diplôme de même que les reclassements dans les échelons correspondants

*Permettez nous de vous rappeler que promesse a été faite lors de l'audience pour un GT pour un examen des postes vacants ainsi que les vœux et barèmes des contractuels. Quand est-il de cette promesse et quand aura-t-elle lieu ?

* Concernant les contrats, nous dénonçons vigoureusement la pratique qui consiste à interrompre (en début de congé) et à renouveler (en fin de congé) des contrats lorsque la période de remplacement inclut une période de congé comme c'est le cas pour les congés de décembre-janvier. Nous demandons par ailleurs la suppression des contrats de vacation.

* Nous renouvelons encore notre demande à ce que les collègues ne soient plus contactés par téléphone mais par courrier ou par mail (académique) pour éviter de passer au candidat prochain en cas de non réponse du 1^{er} appel. Cela dans le but de respect d'égalité de traitement entre collègues concernant les vœux et barèmes respectifs de chacun. Chaque année nous avons des remontées de contractuels se plaignant du non respect de leurs vœux et barèmes.

Nous aimerions être destinataires d'un document sous excel qui recense l'ancienneté de service des collègues éligibles au CDI et les motifs des refus ainsi qu'un document avec les noms vœux – barèmes – et colonne ancienneté de tous les contractuels sous format excel et en papier.

*Nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions dans lesquelles les CIO de l'académie seront amenés à fonctionner à la rentrée prochaine :Il apparaît en effet qu'à la suite du mouvement intra académique 25 des 70 emplois de conseillers d'orientation-psychologues ne pourront pas être pourvus par des personnels titulaires. Si quatre de ces emplois pourront être occupés par les TZR dont dispose le rectorat, il restera 21 emplois qui seront pourvus par des personnels contractuels. L'expérience de cette année montre que, si la qualification de psychologue des personnels contractuels est pertinente pour certaines interventions en qualité de conseiller d'orientation-psychologue, cette compétence doit être complétée dans d'autres domaines qui sont parties intégrantes de la formation des conseillers. Cela concerne, entre autres choses, la connaissance des milieux de l'éducation et de la formation, en particulier une information sur les différents dispositifs existants mais aussi sur tous les aspects réglementaires indispensables pour assumer leur mission de conseil en orientation auprès des jeunes et de conseiller technique au sein des équipes éducatives.

Il nous paraît donc indispensable de prévoir un plan et des temps de formation adaptés à chaque contractuel, en fonction de leur ancienneté de recrutement et de leur expérience personnelle. Nous souhaitons donc que puisse être mise en place une formation de deux semaines dès la rentrée scolaire complétée par une demi-journée hebdomadaire.

Il nous semble que cette proposition est la condition d'une intervention permettant de répondre réellement aux demandes formulées par les établissements scolaires dans lesquels ces conseillers seront amenés à travailler. Par ailleurs nous souhaiterions que l'administration confirme bien que les contractuels CO-Psy, qui sont recrutés avec un master, soient bien reclassés en catégorie 2 à la rentrée.

Suite à la demande que le SNES a exprimé en CAPA, la DPES nous a informé qu'un GT "interne" (donc pas paritaire) se tiendrait le 6 juillet pour procéder à l'affectation des CO-Psy contractuels. Serait il ensuite possible de récupérer le résultat de ce GT et de le transmettre à M. ZERWETZ secrétaire académique du SNES

Nous vous remercions de votre attention.

Elisabeth BUDEL et Frédéric RAMASSAMY
Pour les syndicats de la FSU